

La Petite Tunisie

JOURNAL REPUBLICAIN INDÉPENDANT

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

ABONNEMENTS
Tunis, Constantine et Tripolitaine, France et Algérie, Etranger
PAYABLES D'AVANCE

MAX RÉGIS A TUNIS

Tunis, le 7 Mars 1901

Max Régis à Tunis

Une nouvelle grosse de menaces pour Israël nous arrive d'Alger. L'Antiquif, journal du maire d'Alger, nous annonce dans un de ses derniers numéros que Max Régis, le leader antisémite algérien, va faire sous peu une tournée de conférences dans toute l'Algérie et... en Tunisie.

Ce n'est pas un vulgaire canard, nous avons bien lu et en Tunisie.

Nous augurons fort mal du voyage de l'agitateur algérien chez nous, où la question juive n'existe pas pour la bonne raison qu'il n'y a pas d'élections politiques en Tunisie, et que le troupeau juif misérable ne peut par conséquent pas pour quarante sous fausser les suffrages des électeurs français en faveur du candidat de la synagogue.

D'autre part, nous n'avons pas, ici, comme en Algérie, parmi les juifs, de ces fortunes scandaleuses élevées sur la ruine des malheureux colons français qui ont dû faire appel à leurs douros et passer sous les fourches caudines des usuriers juifs algériens.

Il y a deux ou trois ans quelques juifs algériens que Max Régis retrouvera à Tunis, s'il y vient, fuyant les troubles qui eurent lieu dans la blanche El-Djezir vinrent se réfugier ici où les premiers temps de leur séjour ils essayèrent de se faire remarquer par un air important et insolent qui n'était pas de circonstance ; ils ont compris qu'ils faisaient fausse route et bien vite, il ne cherchèrent plus à en imposer à personne pas même à leurs coreligionnaires tunisiens qu'ils prirent, parait-il, tout juste ce qu'il faut.

Comme tous, ils cherchent à gagner leur vie mais la Tunisie n'est pas le pays d'exploitation de leur rêve.

Doncassez mal vos de leurs coreligionnaires de Tunisie, tenus en piètre estime par les autres colonies ils végètent et

peu à peu s'éclipsent vers des lieux plus hospitaliers et surtout plus propices à leur genre d'orations.

Le voyage de Max Régis à Tunis serait donc sans portée et le maire d'Alger avant de venir ici, fera bien de se pénétrer que nous vivons sous le régime du protectorat qui n'admet aucune des libertés dont ont jouit en France, pas même celle de la presse, qui permet avec un peu de bonne volonté de la part du juge d'instruction, l'arrestation préventive des journalistes, assez osés pour critiquer les actes de certains budgetivores qu'on devait chasser à coup de bottes au derrière tant ils ont fait du mal au pays et contribué à rendre insupportable et odieux le régime du protectorat.

Em. LACROIX

Samedi, en jetant un coup d'œil sur les télégrammes de la Dépêche, j'étais tout étonné de lire dans les dépêches d'Algérie de ce journal sans autre formule de politesse qu'un vague numéro :

N. 9, Lacroix, 100 francs d'amende et 300 francs de dommages-intérêts pour diffamation à l'égard de Blanchet Adolphe ; action publique éteinte par l'amnistie ; dommages-intérêts élevés à 500 francs.

Comme je n'ai gardé les cochons ni avec M. Tridon pas plus qu'avec M. Laite ou tout autre de ce journal je m'empressai d'envoyer la lettre suivante au rédacteur en chef de la Dépêche :

Monsieur le rédacteur en chef de la Dépêche Tunisienne, Je suis très touché de l'attention délicate que vous avez eue de me faire figurer entre un voleur et un escroc pour annoncer que la Cour d'Alger avait élevé de 3 à 500 francs les dommages-intérêts alloués à M. Blanchet. Je vous prie de compléter votre information en faisant part à vos lecteurs que cette condamnation a été prononcée par défaut, mon état de santé ne m'ayant pas permis de me rendre à Alger.

Recevez, monsieur, mes salutations
Em. LACROIX

La Dépêche faisait suivre cette lettre des lignes suivantes :

Nous ferons remarquer à M. Em. Lacroix que tout le mérite de l'attention délicate qui l'a très touché appartient en entier à l'Agence Havas d'Alger qui nous a transmis le télégramme auquel le directeur de la Petite Tunisie fait allusion ; nous avons inséré ce télégramme tel quel, sans chercher à être agréable ni désagréable à l'intéressé.

D'après M. Tridon, ce serait donc l'Agence Havas qui m'aurait intercalé sous le n. 9, entre un voleur et un escroc.

Cela ne nous étonne pas de cette officine, mais le scribe de la Dépêche chargé des télégrammes aurait pu être plus poli que le correspondant de son journal.

La situation précaire faite aux

avocats du barreau de Tunis depuis la création des tribunaux indigènes, dits régionaux, les pousse à quitter un tribunal où il n'y a plus place pour les faire vivre tous. D'autant plus que la clientèle juive et le beau-coup la plus importante et que celle-ci-ci donne la préférence aux siens.

C'est ainsi que nous avons vu partir M. Blanchet pour Tanger, Goin, pour Draguignan et d'autres moins connus dont les noms nous échappent.

Aujourd'hui on nous annonce que M. Vinca est sur le point de recevoir sa nomination de magistrat dans une de nos colonies.

LE COUP

des compagnies maritimes postales

Il était à prévoir que les compagnies maritimes postales, c'est-à-dire subventionnées, ne tarderaient pas à se liguier pour couler la Cie Franco-Tunisienne de navigation qui allait leur faire une rude concurrence par ses prix inférieurs aux leurs. Aujourd'hui, c'est fait et la lutte a commencé.

Autrefois, lorsqu'il n'y avait pas de concurrence, les compagnies subventionnées faisaient payer 15 francs la tonne de céréales, à destination de Marseille, prix un peu excessif pour les orges, par exemple, d'un prix moyen de vente de 12 à 13 francs.

La Cie Franco-Tunisienne, sans intention de vouloir concurrencer les puissantes rivales subventionnées adopta le prix de 10 francs la tonne, qui lui sembla raisonnable tout en lui donnant un léger bénéfice en raison du peu de frais qu'elle a.

Cela ne pouvait faire l'affaire des autres compagnies et au lieu d'abaisser à dix francs la tonne de céréales comme la Franco elles résolurent sans doute de la couler puisqu'elles acceptent, nous assure-t-on, les céréales à n'importe quel prix, on nous dit même à cinq francs la tonne.

Si ces faits sont exacts, les commerçants doivent se méfier du piège qui leur est tendu car si la Cie Franco-Tunisienne n'était pas soutenue elle serait obligée de vendre son matériel et alors les compagnies postales n'ayant plus de concurrence rétabliraient les anciens prix et les commerçants s'apercevraient un peu tard qu'ils auraient mieux fait de donner la préférence à la Franco-Tunisienne.

Un journal local dit qu'il croit savoir que le gouvernement avait décidé, en Conseil des Ministres, de refuser l'application de l'amnistie à la Tunisie. C'est en voyant l'impression produite sur la Chambre par le deuxième discours de M. Berthelot que le Ministre des Affaires Etrangères se serait décidé à nous donner satisfaction sur ce point.

Il est dans l'erreur la plus profonde.

Ce n'est pas le gouvernement mais M. Delcassé qui sur les rapports venus de Tunis ne voulait pas de l'amnistie pour la Tunisie.

Seulement il y avait le cas de Colin de Larmor qui embarrassait M. Delcassé.

Comment pourrait-on faire purger ses mois de prison à notre confrère

alors qu'il n'habitait plus la Tunisie et que le Journal Officiel de la République française avait promulgué la loi d'amnistie s'étendant à l'Algérie et à la Tunisie ? C'était la chien-dent.

M. Berthelot est venu heureusement dénouer ce noeud gordien par son insistance à réclamer l'application de l'amnistie à la Tunisie.

A UN CONFRÈRE

Nous avons publié, dans un de nos récents numéros, une lettre d'un de nos confrères de Paris nous demandant de nous entendre pour l'acheter et d'envoyer en Tunisie le plus de français possible et que cela nous rapporte...

Ce paragraphe de cette lettre nous a choqué, aussi nous l'avons fait suivre des réflexions suivantes :

Les exploiters qui sont à la tête de ce journal se sont trompés d'adresse en s'adressant à nous.

D'abord jamais nous ne conseillerons à un compatriote de venir coloniser une terre étrangère où l'argent est si dur à gagner, où nous avons les mêmes charges qu'en France sans en avoir les libertés, ce serait un véritable crime... et puis nous ne mangeons pas de ce pain-là.

Notre confrère s'est offusqué de nos réflexions et il nous a adressé une nouvelle lettre, pensant que nous ne la publierions pas, il verra qu'il s'est trompé car nous agissons au grand jour et ne craignons pas de déclarer urbi et orbi ce que nous pensons des hommes, des choses comme des fonctionnaires pachas au petit pied qui entravent l'essor de la colonisation française par leur crasse ignorance pour ne pas dire leur imbécillité et rendent ce pays inhabitable aux Français désireux de s'y fixer.

Paris, le 28 février 1901.

Monsieur et Confrère.

Je viens de recevoir votre journal avec ma lettre encadrée et votre réflexion.

Je vois que vous êtes en guerre ouverte contre le Résident Général et l'Administration, si vous avez des raisons, ce qui me paraît être, je vous approuve.

Ma ligne de conduite est « guerre aux iniquités sociales ».

Si le travail n'est pas plus abondant en Tunisie qu'en France, s'il n'y a pas plus de bien-être, c'est évident que ma mission était inutile et que vous faites bien de me le dire ; quant à vos gros mots ils sont très déplacés : « Exploités », dites-vous ; on juge, dit-on, les autres d'après soi. Hein ! Exploités ! ceux qui cherchent à améliorer le sort de leurs concitoyens en leur procurant le travail qui leur manque ! cela paraîtrait drôle à beaucoup d'honnêtes gens ; vous ne mangez pas de ce pain-là ? Duquel mangez-vous donc ? Vous me paraissez manger l'argent des gros qui vous paient contre les petits ; si je me trompe : ce sont vos réflexions très déplacées qui en sont la cause.

Je parie que vous n'insérerez pas celle-là.

Bien à vous quand même.

Notre confrère s'est trompé puisque voilà sa prose insérée tout au long.

Et nous lui répétons comme nous l'avons dit que nous ne mangeons

pas de ce pain-là ; non, nous ne voulons pas faire venir des compatriotes pour que cela nous rapporte.

Nous n'engagerons jamais nos compatriotes à venir en Tunisie crever la faim sur cette terre hospitalière où l'italien est le préféré, le gâté, le choyé parce qu'il ne se plaint jamais et qu'il s'y trouve mieux qu'en son pays où la misère est plus grande encore qu'en Tunisie.

Quand nos gouvernants se décideront à favoriser la main-d'œuvre française et à donner aux Français les libertés dont on jouit en France, alors nous ne serons pas les derniers à leur conseiller de venir en Tunisie mais jusque-là, qu'ils s'engardent comme de la peste.

Mouvement Diplomatique

L'Événement dit que la nomination de M. Beau, chef de cabinet de M. Delcassé, au poste de Pékin, est définitivement arrêtée.

Le retour de M. Pichon est imminent.

D'autre part, l'Echo de Paris croit savoir que le remplacement de M. Pichon par M. Beau, déterminera un mouvement diplomatique important.

M. Pasteur, fils de l'illustre savant, actuellement chargé d'affaires à Madrid, serait nommé ministre plénipotentiaire.

M. Paul Lefavre, actuellement à Berne, serait nommé conseiller d'ambassade à Madrid, et M. Prinnet serait affecté à l'ambassade de France à Berlin.

M. Millet, lui, reste toujours sur le carreau à attendre une ambassade qu'il n'est pas prêt de décrocher.

Echos & Nouvelles

Ainsi que nous l'avons annoncé le bal des commerçants, donné sous le patronage de la Chambre de Commerce, aura lieu demain soir, au palais des Sociétés Françaises.

On nous assure que les organisateurs se sont surpassés pour donner le plus d'éclat à cette grande fête du commerce à laquelle il ne manquera que notre Résident Général et Mme Benoit de Meckel qui, sans doute, de l'école du Millet, auraient cru déroger en l'honneur de leur présence.

Qu'on ne vienne pas nous dire que le voyage de M. Benoit était d'une urgence si extrême qu'il ne pouvait le retarder.

Il était, à notre avis, du devoir strict de notre Résident Général d'honorer, de sa présence ce premier bal des commerçants.

Il y a quelque temps, dit la Dépêche, la Petite Tunisie signalait une histoire assez malpropre ou un personnage important était compromis.

Enquête faite, le fait n'avait jamais existé.

En êtes-vous bien sûr, cher confrère ?

Nous ne savons pas si le fait que

nous signalions n'a jamais existé, mais nous le tenions du père du gamin qui, sur nos instances, a envoyé son fils dans une école de mousses en France et n'a pas porté plainte pour que le déshonneur ne vienne pas rejaillir sur sa famille qui comprend une ou deux jeunes filles.

Benoit est parti lundi matin pour Nabeul, Sousse, Kairouan, Sfax et Gabès.

Notre Résident Général a voulu constater de visu les progrès accomplis ces dix dernières années dans le centre et le sud tunisien avant de reprendre le chemin de la capitale.

Dans certains centres desservis par le chemin de fer et où n'existaient encore aucune école, le service de la poste était confié au chef de gare ou à la receveuse qui recevait de cent à trois cents francs de l'Office postal.

Il paraît que dès qu'une école était construite, l'Office postal retirait à la gare son service pour le confier à l'instituteur qui, lui, gros personnage, ne peut pas se contenter d'une indemnité aussi dérisoire et reçoit de six cents à mille francs.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les recettes de l'Office postal soient inférieures aux dépenses.

Mais pourquoi cette différence de traitement lorsque le service est assuré par un agent du Bône-Guelma ou par un instituteur ?

La Société la Corse a donné samedi à la Brasserie Maxéville son banquet annuel.

Un peu à cause des attaques dont ils avaient été l'objet dans un journal local cent cinquante cinq membres assistaient à ce banquet, alors que le nombre était de beaucoup inférieur les années précédentes.

Le service a été irréprochable, le menu exquis et les discours pleins de patriotisme.

En somme excellente soirée dont nos compatriotes Corses conserveront longtemps le souvenir.

Le journal *La Cocarde* nous apprend qu'avant de quitter Paris M. Max Régis le chef du parti antisémite algérien a formé, avec M. Colin de Larmor, une société pour la publication de l'*Antijuif*.

La lutte contre le juif ajoute la *Cocarde* va prendre, en Algérie, une acuité et une violence inconnues jusqu'à ce jour. Deux hommes, jeunes et déterminés, comme Max Régis et Colin de Larmor, placés à la tête de l'*Antijuif*, qui devient un quotidien du soir, révolutionneront de nouveau l'Algérie et peut-être amèneront enfin la solution définitive de la question antisémite.

Nos confrères peuvent tenir constamment leur valise prête pour aller villégiaturer à Barberousse,

M. Aron Sephar, administrateur du *Journal Officiel Tunisien* nous fait part de son mariage avec Mlle Julie Samama, fille de l'ex-caid Eliaou Samama.

Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

La défense de "Guignol"

Ventre-Saint-gris, quel sacré nom de dieu de pays de calotins nous habitons !

C'est à croire que tous les moines, capucins, jésuites, récollets, prémontrés, assomptionnistes et cagnards d'Andalousie, de Catalogne, de

France, de Navarre et d'Italie se sont réfugiés chez nos confrères quotidiens.

A-t-on vu avec quel ensemble ils ont donné contre Guignol parce que celui-ci ignorant les usages de la presse avait reproduit des extraits d'une confession entre un libidineux ratichon et une jeune fille sage en oubliant la formule P. P. C. et de citer l'ouvrage où il puisait à pleins ciseaux la copie du voisin !

Entre nous, si quelqu'un avait à se plaindre, c'était Armand Villers à qui nous avons adressé toutes nos excuses en le priant d'inviter son éditeur d'envoyer à Tunis une nouvelle édition, la seizième, de *Minette qui sera sûrement enlevée en quelques jours, tant ou voudra aujourd'hui lire ce livre instructif et amusant.*

Devant l'avalanche confraternelle on devine ce que nous avons fait : nous avons ouvert notre parapluie et laissé passer l'orage....

Aujourd'hui quel ciel est redevenu plus serein, que la gent enjuponnée respire à l'aise n'ayant plus sur la conscience le poids qui l'étouffait nous demanderons à tous les parangons de vertus qui pontifient du haut de leur perchoir curule si la confession n'est pas scrupuleusement racontée par Armand Villers ? Où cloche-t-elle ?

Nous connaissons une jeune fille qui nous a affirmé que le brillant auteur de *Minette* était encore bien au-dessous de la réalité que, du reste, il fallait tout dire à confesse pour obtenir le pardon de ses péchés et que si elles n'étaient pas un peu aidées elles n'oseraient pas parler ; les jeunes filles, après tout, a-t-elle ajouté en forme de conclusion ne sont pas plus de bois que les hommes...

Çà, nous nous en doutions un peu mais ce qui nous a le plus amusé dans cette levée de porte-plume c'est la colère du macaronique confrère.

Le voilà papiste et royaliste ; défenseur du trône et de l'autel, ces deux ennemis irréconciliables.

Il n'entend donc pas l'ouragan qui passe sur la France, va traverser les Pyrénées pour balayer notre pays et la belle Espagne de cette armée d'écornifleurs qui veulent régenter le monde catholique !

En France, un ministère de défense républicaine a compris le danger que faisait courir à la République cette armée de moines de tout acabit, et une loi d'association qui les vise particulièrement, dont l'adoption ne fait aucun doute, se discute à la Chambre où elle est combattue, il va sans dire par tous les cléricaux de cette assemblée les amis de Millet.

En Espagne, c'est le peuple qui se charge de faire une conduite de.... Madrid aux soutanés qui retroussent leurs robes et s'esquivent par les voies les plus rapides d'un pays qu'ils ont acculé à la ruine en lui suçant le meilleur de son sang sous forme d'un budget annuel de près d'une centaine de millions de pesetas !

Tant va la cruche à l'eau qu'elle finit par se casser, c'est ce qui est arrivé en France et en Espagne et que semble ignorer le transalpin confrère qui a vu dans la prose d'Armand Villers un outrage à la religion catholique !

Mio caro. MÉPHISTO.

Pour le chemin de fer de Tunis-Kalaat-es-Senam par le Faths

Nous avons annoncé que M. Homberger, président de la Chambre de Commerce, avait fait adopter par sa compagnie un excellent rapport en faveur de la ligne du Pont-du-Faths à Kalaat-es-Senam qu'elle a converti en délibération.

Voici ce rapport : Lors de son interpellation sur la Tunisie, M. Berthelot, député de la Seine, qui est également rapporteur des lignes ferrées africaines jouissant d'une garantie d'intérêt par l'Etat s'est prononcé contre la concession projetée du chemin de fer de

Tunis-Kalaat-es-Senam par le Faths.

Il est de notre devoir de porter à la connaissance des Pouvoirs publics qu'à ce point de vue seul nous ne sommes plus d'accord avec M. Berthelot et que, si nous lui avons exprimé toute notre reconnaissance pour avoir soutenu la cause des Français établis en Tunisie, nous l'avons aussi prévenu que nous nous séparions absolument de sa manière de voir en ce qui concerne le chemin de fer de Tunis-Kalaat-es-Senam.

Nous avons l'assurance que le tracé de cette ligne répond non seulement aux intérêts généraux du pays, mais encore qu'il facilitera, dans de grandes proportions, l'œuvre de colonisation française que la Métropole ainsi que le Gouvernement du Protectorat ont intérêt à voir se développer.

En effet, les Corps élus d'abord et la Conférence Consultative ensuite se sont prononcés d'accord avec le Gouvernement, en faveur de la construction de la ligne Tunis-Kalaat-es-Senam de préférence à tout autre tracé. Ce trajet, on peut le dire, a eu l'assentiment de la Colonie tout entière.

A la suite du discours de M. Berthelot, la Chambre a décidé que le projet de construction de ce railwaïl serait soumis à son examen. Conformément à cette résolution et avec une célérité dont il faut être reconnaissant à M. le Ministre des Affaires Etrangères et M. le Directeur général des Travaux Publics le projet de loi portant approbation de la convention passée pour la construction de la ligne Tunis-Kalaat-es-Senam a été déposé sur le bureau du Parlement et envoyée par un vote à la Commission des chemins de fer.

Les considérants développés à la tribune par l'honorable M. Berthelot et qui ont décidé du vote de la Chambre font valoir que la France garantit la ligne de la Médjerdah et que l'on peut espérer, en amenant à cette ligne le trafic de la région à desservir, réduire la garantie d'intérêts payée actuellement par la Métropole et qui est de 1.400.000 francs environ.

Mais il n'y a pas que cette considération qui va être opposée au railwaïl Tunis-Kalaat-es-Senam — dont dépendent, vous le savez, Messieurs, la prospérité de la ville de Tunis et l'avenir du peuplement français — il y a, aussi et surtout, la question du tracé par Bizerte que soutiennent MM. les Ministres de la Guerre et de la Marine et que soulèveraient, d'ailleurs sans eux, les intérêts particuliers engagés à Bizerte.

Nous avons donc à envisager les deux faces sous lesquelles se présente cet incident et à protester énergiquement contre le dommage que l'on voudrait causer à notre capitale. Nous avons à démontrer aussi que nul argument sérieux ne milite en faveur de la combinaison que l'on nous oppose.

S'il est exact de dire que la France garantit la ligne de la Médjerdah est-il exact d'avancer comme l'a fait l'honorable M. Berthelot que, si on amenait à cette ligne le trafic de la région à desservir, on diminuerait cette garantie d'une somme de 1.400.000 fr ? Il n'y a qu'à prendre le tracé préconisé par M. Berthelot pour démontrer l'inanité de ses calculs.

L'honorable député, en effet, indique sur le chemin de fer de la Médjerdah, la station de *Souk-el-Arba*, située à 156 kilomètres de Tunis, comme point de soudure de la ligne qui devrait desservir, avec un parcours de 90 kilomètres, les gisements de phosphates de la Kalaat-es-Senam, et il prévoit, comme trafic probable, le chiffre de 300.000 tonnes. Or, il est manifeste que ce tracé ne traverserait, de *Souk-el-Arba* à la Kalaat-es-Senam, que des terrains extrêmement accidentés, inutilisables pour la petite colonisation.

Il faudrait suivre la vallée de l'Oued Mellègue et, sur ce parcours, il n'y a d'autres points minéralisés que ceux de Nebeur et de Bou-Djaber. La desserte ne pourrait donc compter que sur les 100.000 tonnes de phosphates de la Kalaat-es-Senam, une quinzaine de mille tonnes de calamine ou de plomb et une dizaine de mille tonnes de la production indigène, en tout 125.000 tonnes qui, au tarif kilométrique de 0 fr. 03 par tonne représenterait une recette brute de 4 fr. 68 x 125.000 ou 485.000 francs : Si l'on déduisait de ce chiffre les excédents des dépenses d'exploitation nouvelle, il n'est pas probable que la garantie d'intérêts serait réduite de plus de 350.000 francs.

Pour obtenir ce résultat, l'établissement de la ligne en ces terrains accidentés, coûterait beaucoup plus cher et les trois quarts des richesses industrielles et agricoles de la région resteraient inexploitées ; la Kalaat-Djerdah, le Ksour, El-Akhout, Fred-el-Adoum, les nombreux permis de recherches et exploitations de plomb et de calamine ne seraient pas desservis et la colonisation, par l'élément français de ces contrées qui sont des plus fertiles, resterait lettre-morte.

Le tracé sur Bizerte qui sera sûrement porté devant la Commission des chemins de fer et le Parlement, aura sur les esprits plus d'influence. Les trois quarts des membres de la Chambre, en effet, ne connaissent guère de la Tunisie que Bizerte, que ce port de guerre pour lequel la France s'impose de sacrifices d'argent et qui doit assurer la suprématie de la Nation dans la Méditerranée. Mais ce tracé, pas plus que celui de Tunis-Kalaat-es-Senam sera susceptible de procurer à la France une diminution de garantie d'intérêts du chemin de fer de la Médjerdah.

Or, messieurs, il est incontestable que ce résultat sera quand même obtenu avec la ligne Tunis-Kalaat-es-Senam et que tous les intérêts en présence recevront ainsi, en temps utile, la desserte à laquelle ils ont droit.

En effet, le projet soumis, en ce moment, à la Chambre est un projet qui dessert complètement les richesses minières de la région et les desseins du Gouvernement sur la colonisation par le peuplement français. Il permettra d'exploiter, non seulement les 100.000 tonnes de phosphates de Kalaat-es-Senam, mais encore les dix millions de tonnes reconnues dans le gisement de la Kalaat-Djerda, et qui donneront également lieu à une exploitation annuelle de 100.000 tonnes ; le gisement de phosphates du Ksour, duquel on peut tirer 50.000 tonnes par an ; les mines de El-Akhout de Fedj-el-Adoum qui livrent actuellement plus de 50.000 tonnes de minéral de zinc ; les gisements de plomb et de calamine qui, sur ce parcours ont motivé plus de 400 demandes de permis de recherches, et dont on peut attendre un trafic de 50.000 tonnes ; enfin, le produit du travail agricole de la région, qui donnera, sans doute aussi, 50.000 tonnes.

C'est donc un trafic total de 400.000 tonnes, qui dépassera d'au moins 150.000 tonnes le pouvoir transporteur de la ligne Tunis-Kalaat-es-Senam. Fera-t-on une double voie ? Il n'est pas permis de l'espérer.

C'est alors que viendra le tour de Bizerte, qui n'est, à cette haine, qu'un vaste camp militaire, et dont on gênerait la liberté en y jetant un aussi gros trafic commercial.

Quand l'heure sera venue de construire la ligne Thala-Bizerte aux 150.000 tonnes d'excédent de la ligne du Kef viendront s'ajouter les 100.000 tonnes de fer des mines de Nefza, les 20.000 tonnes de la production calaminaire de la région de Béja et les 22.000 tonnes produit du

travail agricole ; et ces 395.000 tonnes seront largement suffisant pour couvrir les frais d'exploitation et de construction de la ligne nouvelle.

Tel est l'ordre de construction, l'ordre rationnel des lignes ferrées qu'appelle l'essor de la Tunisie et les intérêts patriotiques qui y sont engagés.

Avant de clore ce long exposé, permettez-moi, messieurs, de vous dire que je suis persuadé que le Parlement se souviendra que la Tunisie a contribué et contribue encore — dans des conditions lourdes pour son budget — à la construction du port de guerre de Bizerte, et qu'il ne voudra pas, pour une minime question de garantie, compromettre l'avenir de la colonisation française ; que si le Gouvernement Français garantit la ligne de Médjerdah, il ne doit pas ignorer non plus que la Tunisie a contribué de ses deniers à la construction du port de Bizerte, de l'arsenal et des casernements ; qu'elle a payé la ligne de Djedida à Bizerte, ligne qui aurait dû être construite aux frais de la Métropole, et que ses dépenses, de ces chefs s'élèvent, à ce jour, à plus de vingt millions de francs.

Je prie donc la Chambre de Commerce de bien vouloir se rallier à l'ordre du jour suivant :

La Chambre de Commerce prie respectueusement M. le Ministre des Affaires Etrangères de bien vouloir faire remarquer aux membres du Parlement que la ligne Tunis-Kalaat-es-Senam est appelée à desservir les phosphates de Kalaat-es-Senam, récemment adjugés à une compagnie d'exploitation, et que c'est cette ligne qui répond, dans les meilleures conditions, aux besoins généraux de la Régence et principalement au développement de la colonisation française dans des régions très riches, délaissées jusqu'à ce jour.

La Chambre de Commerce émue de l'incident dont le Parlement a été saisi et qui tend à bouleverser — sans aucun profit pour la France et la Tunisie — le projet de chemin de fer de Tunis-Kalaat-es-Senam, proteste énergiquement contre toute modification de ce projet et prie M. le Ministre des Affaires Etrangères de vouloir bien faire valoir auprès du Parlement les raisons qui militent en sa faveur, comme les arguments qui s'opposent, à l'heure actuelle, au tracé par Bizerte.

Elle le prie, en outre, de bien vouloir faire le nécessaire pour que les autorisations utiles soient données dans le plus bref délai possible, pour la mise à exécution immédiate de la construction de cette ligne, qui est l'espoir de la Colonie.

A l'unanimité, la Chambre approuve le rapport qui précède, et le convertit en délibération.

Elle adresse ses félicitations — auxquelles nous joignons celles de la *Petite Tunisie* — à son Président, auteur de ce rapport, dont une copie sera transmise d'urgence à M. le Résident Général.

A UNE INCONNUE

Presque tous les jours, je rencontre une aimable fillette. Ce n'est plus un enfant et ce n'est pas une femme, mais l'âge heureux où les yeux reflètent le ciel pur, l'âge où l'on a au cœur les illusions qui mettent sur les lèvres le sourire des âmes candides, qui possède la foi vivace en des heures d'un bonheur exquis, continu.

J'en rencontre beaucoup des jeunes filles, et toutes jolies, elles le savent, car comment pourraient-elles l'ignorer quand nos yeux leur disent

notre admiration pour tout ce qui est jeune et beau. Mais parmi elles, parmi ce bouquet délicat de têtes brunes ou blondes, j'ai remarqué une fleur, une enfant de 16 ans, jolie à rendre jaloux les anges du bon Dieu. Et je la vois, légère ainsi qu'une hirondelle, aller, venir, s'en aller encore, laissant sur son passage comme une grâce et un parfum de bonheur et de joies infinies, irréelles.

Pourquoi vous, délicieuse enfant, plutôt qu'une de vos sœurs en beauté assez ravivée en moi les émotions de jadis. Les émotions si douces et si troublantes parfois des jours de jeunesse et de foi en la vie ? Que sais-je ! Mystère ! Je suis assez heureux de sentir vibrer mon âme, en vous voyant passer radieuse, candide, insouciant en votre ondulence et gracieuse marche de fillette admirée.

Vous ne saurez jamais qui je suis, mais ce que je puis vous dire, c'est qu'un homme encore jeune, mais vieilli par une destinée inclemente, loin de ceux qu'il aime, vous bénit et vous souhaite la vie heureuse pour le rayon de soleil que vous avez fait luire au firmament sombre de nuages de sa vie émiellée.

Allez par le monde, enfant, avec votre jeunesse rayonnante, semez sur votre passage, les pensées généreuses qui font les forts et les vaillants lutteurs. Que vos beaux grands yeux, foyers d'espérance, et de confiance, allument les cœurs le feu sacré des héros et qu'ils fassent jaillir partout l'amour de la Justice et de la Vérité !

Plus tard, lorsque le temps aura semé sur vos cheveux la neige des ans, soyez encore la femme idéale vers laquelle iront se réfugier les jeunes cœurs qui saignent au premier chagrin, aussi les vieux amis, les écopés de la vie qui trouveront en votre inépuisable amour le baume salutaire, reconfortant les blessures reçues au cours de notre pauvre existence sur la terre ! A. D.

JUSTICE PLUS HUMAINE

M. Monis a adressé aux procureurs généraux une circulaire relative à l'exercice de la justice en France :

« La magistrature a le devoir, dit la circulaire, de s'associer de toute ses forces moralisateurs et humanitaires du législateur, de s'inspirer du souffle généreux qui inspire nos lois et de faire entrer, dans la répression des fautes, la modération, la justice et la bienveillance. »

Après avoir rappelé le progrès accompli déjà dans ce sens, M. Monis ajoute que, dans l'administration de la justice criminelle, quelques errements subsistent encore qui ne sont pas en suffisante harmonie avec les tendances de nos lois.

Le ministre insiste notamment sur les résultats bienfaisants de la condamnation avec sursis, qui doit être considérée comme le plus sûr moyen de remettre dans le droit chemin celui qui s'en est écarté, et le meilleur remède contre le mal, qu'il importe moins de réprimer que de prévenir.

« Il serait préférable que, pour des peines légères, les tribunaux s'habituaient à voir dans l'amende une peine efficace en elle-même et non un simple accessoire des peines corporelles. »

De plus, elle a l'avantage de n'être point déshonorante et on peut dire que plus les prisons resteront fermées aux condamnés primaires, moins elles auront à s'ouvrir aux récidivistes.

Quant à l'arrestation préventive, elle doit être restreinte aux seuls cas indispensables.

Le ministre recommande à ce sujet le plus grand tact et la plus grande circonspection. Dans le nombre de cas, même en matière criminelle lorsqu'il s'agit de crimes peu graves, la liberté provisoire pourrait sans inconvénient être accordée à l'accusé.

Enfin, lorsque cette peine s'imposera, les magistrats devront veill-

ler à ce qu'elle ne se prolonge pas inutilement.

M. Monis engage les magistrats, dans les affaires où l'instruction n'a pas établi des charges certaines, à assumer la responsabilité du règlement de la procédure par une décision de non-lieu, sans s'en remettre au jury le soin de se prononcer en portant ces affaires devant la Cour d'assises.

Chronique locale et régionale

Le Comité chargé de préparer l'exposé relatif au chemin de fer du Pont du Fahs à Kalaat-es-Senam, a l'honneur de faire connaître au public tunisien que la réunion publique annoncée aura lieu le vendredi 8 mars, à 8 heures 1/2 du soir dans la salle de Polytechnique, avenue de la Marine.

Le Village Esquimau

Très curieux le village esquimau que l'on exhibe en ce moment place de la gare française, mais combien laids sont les sujets qui font partie de la tribu.

Ce village mérite d'être vu.

Les travaux du Casino suspendus pendant une huitaine de jours pour attendre les fers ont repris hier avec plus d'activité que jamais.

Le *Nouvel Atlas d'Algérie et de Tunisie* de Henry Mayer vient de paraître chez E. Flammarion, 28, rue Racine, Paris.

Cet atlas, qui achève de classer son auteur au rang des meilleurs géographes français est un guide unique, précieux et indispensable à tous.

Pour le recevoir franco de port, il suffit d'envoyer deux francs à M. E. Flammarion l'éditeur.

HUNYADI JANOS

La Meilleure Eau Purgative Naturelle

La série noire

Après Morel Lemir, Ange Scotto, aujourd'hui c'est M. Magne qui paie son tribut à la Tunisie.

Obligé de déposer son bilan, le tribunal l'a admis au bénéfice de la liquidation judiciaire.

Doux pays !

AU JOCKEY-CLUB

A. LÉON, TAILLEUR D'ILLOMÉ
4, Rue d'Italie, TUNIS
Tailleur pour Dames et Messieurs

Souk-El-Arba

Nous recevons de cette localité de très intéressants renseignements sur les agissements auxquels se livrerait l'encasseuse de la Cie Algérienne.

Nous avons demandé des renseignements à notre correspondant avant de les livrer à la publicité.

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques

ALFRED ANCELIN
Ingénieur-Chimiste

Mises en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et de renchérissement.

11, Rue d'Espagne TUNIS

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier

Prix modérés.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE

CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
D. Ph. Bernard.

Spectacles

FOLIES-BERGÈRE
Tous les soirs à 8 h. 1/2

Grand Concert Spectacle Attractions

Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 h.

RÉPÉTITION PUBLIQUE

MATINÉE

Samedi, Dimanche et Jours de Fête

Grand Hôtel et Restaurant

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Ouvert toute l'année

Grande Clinique Ophthalmique

de la Régence

Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du **D^r CUENOD**, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis. S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V. Gaudibert informée le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900

V. H. GAUDIBERT.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks

Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes - Construction industrielle et rurale - Arrosage - Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER la plus répandue et la meilleure entre toutes. Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

MONTES DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponiné Le Beuf* son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc. Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11

COSTUMES POUR DAMES

à raison de 12 à 15 francs de façon

TRAVAIL SOIGNE

VINS ET COMESTIBLES

GROS M^{re} V^{re} MARRILLIÉ DÉTAIL

TUNIS - 10, Rue d'Italie, 10 - TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0.30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12

Comestibles fins, Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS - rues Amilcar et Annibal - TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE

Bière brune et blonde supérieure

Salle de restaurant au premier SALON - JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES

MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

BILLARDS

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVIGE, place du Tribunal TUNIS

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier
PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

HORS CONCOURS
Exposition Universelle PARIS 1900
POUDRE DE RIZ
ADHÉRENTE - PARFUM EXQUIS - INVISIBLE
LA MADONE
Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avige à Tunis.

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2, marque, Cie française des moteurs à gaz. S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

PALUDINE
élixir toni fébrifuge
A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souverain contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.

Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE 7, Rue des Glacières, 7

Le gérant : Em. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

A. SEGUIN
BORDEAUX
Membre du Jury Hors Concours Exposition Internationale
BORDEAUX 1895

TEINTURE INSTANTANÉE DE RICHARD'S
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RÉGULER LA MARCHÉ DES CHEVEUX et la BARBE

Vente dans toutes les bonnes PARFUMERIES PHARMACIES et DROGUERIES.

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE LA LOIRE
ANCIENNES BRASSERIES MOSSER & OPPERMANN
 Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.
 Siège social : BELLE VUE - ST-ETIENNE
 Expéditions en fûts, bouteilles et bocks
 La bière est pasteurisée avant de sortir du dépôt de Tunis
 Agent dépositaire : **Léon Solet**, avenue de Carthage, Tunis.

Banque de Tunisie
 Société Anonyme - Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions - Emissions.

GDE Brasserie Tourtel
A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE
 REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
 Cuisine soignée - Service irréprochable
 Consommations des premières marques

Société des sables de l'Oued-Miliane
(DITE KLÉDIA)
 La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.
 Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube
 S'adresser à son représentant à la Gare Française.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
 Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
DOMAINE DE POTINVILLE
 P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
 VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
 AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
 Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2 % - à 2 ans, 2 1/2 % - à 3 ans, 3 % - à 4 ans, 3 1/2 %
 LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier
 22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,
 Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Taverne Alsacienne
 TUNIS - AU PORT - TUNIS
 Etablissement nouveau de tout premier ordre
MM. DURAND FRÈRES, PROPRIÉTAIRES
 MM. Durand ont l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans leur établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.
 Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Fromage et deux desserts.
 On prend des pensionnaires. - Consommation de marque

M. Louis FOUBERT
 Courtier maritime et Commercial
 TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS
CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 Service spécial de Déménagements
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DÉPÔTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés
 Comptoir de Tunis, Avenue de France
 Escomptes. Recouvrements. Avances sur titres et marchandises. Chèques et lettres de crédit sur tout pays
 Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres
 Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse. Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0. Bons 4 ans 5 0/0.

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
 ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
 Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Co et du Champagne MONTEBELLO

Droguerie-Herboristerie
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES
M. CAMISON
 8, rue d'Allemagne, 8
 TUNIS
 Assortiment complet pour les Ménages

ZAGHOUAN
HOTEL DU BEL OMBRAGE
 Tenue par M^{me} Fieurgant
 Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confortable

BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
 SUCCESSEUR
 Bureaux : Place de la Gare Française. - Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS



"L'ARMOTOR"
 EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général : **P. LECLERCO**
 11, Rue Es-Sadikia - Tunis

Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL
 de Narbonne
HORS CONCOURS
 S'adresser à **M. Fernand ARNAUD**
 Consignataire, rue de Strasbourg

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
 Peintures et Fournitures pour Machines.
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage - TUNIS

MAISON DE DÉCORS
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES
 Dorure sous verre - Entreprise de peinture
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

GRAND HOTEL DE FRANCE
 Actuellement en construction
 Ouverture le 1^{er} juillet 1901

PAPIERS PEINTS, VITRAUX
 La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
 Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.
 Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTI-ANÉMIQUES et ANTI-SEPTIQUES
 DES SUFFÈTES
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Colophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.
 Eaux minérales purgatives, gros et détail
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
 Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
 entrepositaire
 Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).
 Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper
 Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
 Restaurant à prix fixe et à la carte
A. DEPOUZIER propriétaire
 ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
 ON PREND DES PENSIONNAIRES

VINS ET EAUX-DE-VIE
 du Domaine de Potinville
M^{me} HOLMIÈRE
 23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE
 LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
 TUNIS - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
 Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

Hotel-Restaurant des Négociants
 9, rue Amilear - TUNIS
 PENSION BOURGEOISE - REPAS DEPUIS 1 fr. 50
 Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
 S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIONALE
C. FÉBRIER
 TUNIS - 48, Rue Al-Djazira, 48 - TUNIS
 Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.
HUILE D'OLIVE

MAISON MODÈLE
 Avenue de France et rue de Bone, Tunis
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}
 DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indéchirables. Le touriste pour bicyclette (breveté s. d. g.) increvable, rampe avantageusement pneumatique.
 S'adresser **MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis**

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djazira - TUNIS
Veuve C. BOURY
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabrications françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRÉS DE MINÈS et de CHASSE

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis
 Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
 Le vapeur Ville-de-Bizerte, Capitaine Ribba attendu de Marseille et Bizerte le 14 mars repartira pour Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, et Sousse le 12 mars 1901.
 Prix des Passages pour Gabès : Première 42 fr. avec nourriture ; Pont 12 fr. sans nourriture
 Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADIA, 8, rue Es-Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
 C^{ie} TOUACHE : paquebots-poste français - Agence de Tunis
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. du matin.
POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 8 heures du soir.
 Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gênes, Livourne et Naples.
 La Cie. accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
 L'Agent principal, J.-B. PÉREZ

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
 PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES À GRANDE VITESSE
 Itinéraire : Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
 à dater du 19 juin 1900 au départ de Marseille

Départ de Marseille	le	midi
Arrivée à Tunis	le	7 h. 30 soir
Départ de Tunis	le	Mercredi
Arrivée à Malte	le	4 h. soir
Départ de Malte pour Tunis	le	Jeudi
Arrivée à Tunis	le	Jeudi
Départ de Tunis	le	Vendredi
Arrivée à Marseille	le	Vendredi
Itinéraire : Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse	le	Dimanche
à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille	le	Dimanche
Départ de Marseille	le	Vendredi
Arrivée à Bizerte	le	Samedi
Départ de Bizerte	le	Samedi
Arrivée à Tunis	le	Dimanche
Départ de Tunis	le	Dimanche
Arrivée à Sfax	le	Lundi
Départ de Sfax	le	Lundi
Arrivée à Sousse	le	Mardi
Départ de Sousse	le	Mardi
Arrivée à Tunis	le	Mardi
Départ de Tunis pour Bizerte	le	Mercredi
Arrivée à Bizerte	le	Mercredi
Départ de Bizerte pour Marseille	le	Mercredi
Arrivée à Marseille	le	Vendredi

 (1) Départ fixé à 4 h. du soir en hiver, du 1^{er} Octobre au 30 Avril.